

HONORAIRES TTC SUR PRESTATIONS CONCERNANT L'IMMOBILIER D'HABITATION

ESTIMATION DE BIEN POUR SUCCESSION 120 €

TRANSACTIONS (charge acquéreur)

• Moins de 30 000 €	3 000 €
• De 30 000 à 61 000 €	10.00 %
• De 61 001 à 107 000 €	8.00 %
• De 107 001 à 350 000 €	7.00 %
• De 350 001 à 400 000 €	6.50 %
• De 400 001 à 450 000 €	6.00 %
• Au-dessus	5 %
• Programmes neuf	5 %

GERANCE

6.96 % des sommes quittancées + 5€ / mois (frais de gestion).

Mise en location à l'année 150 € charge bailleur (**offert dans le cadre d'un mandat de gestion**)

Garantie de paiement loyers impayés 3 %

Prestations particulières / honoraires annexes en gestion : sur demande et sur devis

Vacation pendant les heures ouvrables : 60 €/heure

Constitution du dossier, visite, et rédaction de bail *
8€/m² charge bailleur et 8€/m² charge locataire
Etat des lieux * : 3€/m² charge bailleur et 3 €/m² charge locataire
Place de stationnement : 1 mois de loyer bailleur et locataire.
Baux commerciaux : 20% du montant du loyer annuel HT.

LOCATIONS DE VACANCES

• A la quinzaine et à la semaine	15.00 %
• Gestion	10.00 %
• Frais de dossier	35 €
• Casse diverse	30 €
• Assurance désistement	5 %
• Ménage	95 €

REDACTION DES BAUX COMMERCIAUX SAISONNIERS

10.20 %

Aucuns honoraires, aucuns frais de quelque nature que ce soit (publicité...) n'est dû avant la conclusion d'un contrat.

* Ces honoraires seront partagés par moitié entre le bailleur et le locataire, dans le cadre de la loi du 6 juillet 1989.

TVA : TAUX EN VIGUEUR : **20 %**

Septembre 2025